

Nomination Chargé de Mission « Formation et Vie Universitaire » pôle Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** Le code de l'Éducation, notamment son article L.712-2 ;
- Vu** Les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021, notamment son article 7 ;
- Vu** La délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** La délibération n° 2021-43 du Conseil d'Administration du 10 mai 2021 approuvant la charge de mission « Formation et Vie Universitaire » pôle Guadeloupe à l'université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Antoine DELCROIX, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission « Formation et Vie Universitaire » pôle Guadeloupe à l'université des Antilles.

Article 2

Conformément à sa lettre de mission, Monsieur Antoine DELCROIX assurera la coordination et la préparation des dossiers relevant des compétences dévolues à la CFVU, au nom du président de l'Université, en collaboration avec le vice-président du pôle Guadeloupe.

Article 3

La mission de **Monsieur Antoine DELCROIX** prend effet à compter du **11 mai 2021** et prendra fin le 31 décembre 2021.

Article 4

Cette charge de mission fera l'objet d'une gratification au titre du référentiel de l'établissement.

Article 5

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 10 mai 2021

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY